



*Vendredi 29 novembre, avait lieu, au Tribunal de Grasse, l'audience de plaidoirie des deux représentants du personnel, Mathieu et Éric, poursuivis par le patron d'Astek Sud-Est suite au mouvement de grève du 21 mars dernier. Nos deux collègues sont respectivement accusés d' « injure publique » et de « complicité d'injure publique ». M. Platano veut faire taire la contestation par l'intimidation en allant réclamer des sommes colossales en dommages intérêts, amendes et frais de justice, pouvant dépasser **20 000 euros**. Par cette coûteuse diversion, il espère faire oublier que ce sont **170 personnes**, excédées par les agissements de la direction, qui l'ont ainsi interpellé dans un cri d'indignation générale.*

Franco Platano, absent à l'audience, méprise aussi la justice

Les juges l'ont, eux aussi, bien noté : il est inadmissible que cette personne, doublement à l'origine de cette poursuite ⁽¹⁾, n'ait pas daigné se présenter à l'audience. Il a ainsi choisi de se faire représenter par son avocat, Didier Lods, qui a encore une fois ⁽²⁾ défendu son riche client contre de modestes salariés incapables de payer les sommes réclamées.

Pour résumer, après avoir refusé de recevoir les représentants du personnel, puis de s'expliquer le 21 mars devant ses salariés, après avoir refusé de répondre à l'invitation du Sénateur-Maire de Valbonne puis de celle du Sous-Préfet de Grasse, le sieur Platano n'a point daigné se présenter devant les juges, ni venir regarder en face ses deux salariés qu'il espère mettre sur la paille.

⁽¹⁾ Nos deux collègues sont attaqués à la fois par Franco Platano en tant que personne et par Astek Sud-Est dont il est directeur général

⁽²⁾ Ce même avocat est déjà intervenu aux tribunaux des prud'hommes pour défendre Astek Sud-Est contre des salariés victimes des pratiques abusives de son directeur.

Quels préjudices pour l'entreprise et son Directeur Général ?

C'est au total 20 000 euros que l'entreprise et son directeur réclament en dommages et intérêts pour la prétendue atteinte à leur réputation. Or, il est évident que notre directeur général et notre président sont les seuls responsables de leur réputation catastrophique.

La seule finalité de cette persécution judiciaire est de briser le mouvement d'ampleur à Astek Sud-Est et de « régler leur compte » à deux représentants du personnel dérangeants pour la direction.

Pour nous, il est évident que cette manœuvre ne vise qu'à intimider les salarié-e-s et les dissuader de toute nouvelle action pour défendre leurs droits !

Selon la direction, le slogan « Platano escroc » ne repose sur aucun fait précis.

Pourtant la liste des faits reprochés au Directeur Général d'Astek est longue :

- calcul de la participation pour l'année 2010 au désavantage des salariés,
- refus régulier de communiquer des éléments comptables au comité d'entreprise ou à leur expert comptable,
- non respect des salaires minimum conventionnels,
- reports de contrats entraînant des pertes de plusieurs semaines de salaires pour les salariés concernés,
- fraude aux cotisations sociales sanctionnées par un redressement de l'URSSAF de plusieurs millions d'euros,
- non-paiement de certaines primes ou plus généralement non-respect d'engagements pris par la direction,
- facturation importante à l'entreprise de « conseils » par la société personnelle de FRANCO PLATANO pour **2 millions d'euros annuellement.**

Le temps perdu en procès aurait pu être mis à profit pour résoudre le conflit social.

1h30 d'audience pour un slogan revendicatif... cela en a fait rire l'assistance, les juges et les avocats.

Pendant ce temps-là, direction et salariés auraient pu s'entretenir afin de trouver une porte de sortie à cette situation déplorable. Preuve en est que la direction ne cherche pas un accord mais tente d'étouffer la contestation par la répression.

Quelles suites ?

Le délibéré est prévu pour le 15 avril 2014... mais est-ce vraiment le plus important ?

Actuellement, beaucoup de nos collègues à Astek Sud-Est de retour de mission se font convoquer à des entretiens préalables à licenciement disciplinaire. D'autres se voient confier des missions à des centaines de kilomètres de leur domicile.

Et nous ne sommes pas les seuls dans ce cas ! À Boulogne, à Rhône-Alpes et ailleurs, d'autres collègues d'Astek subissent les mêmes pressions pour signer des ruptures conventionnelles ou faire l'objet de licenciements disciplinaires.

De par la spécificité de notre métier nous sommes éparpillé-e-s géographiquement chez les clients, en assistance technique ou au forfait. Individuellement, il est difficile de se faire entendre, de se défendre et parfois le sentiment d'isolement peut nous gagner. Pourtant il existe des solutions en nous rassemblant pour parler collectivement d'une voix plus forte qui portera mieux la défense de nos droits.

Continuons à nous défendre collectivement !

Tous vos témoignages sont les bienvenus : sud-astek@solidairesinformatique.org

Lundi 9 décembre 2013.

La section SUD-Astek, syndicat Solidaires Informatique.

Voir le reportage « JT 19/20 France 3 Côte d'Azur » du 29 novembre 2013 :

<http://www.youtube.com/watch?v=DNr1Q9nkocA>